

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 05 OCTOBRE 2023**  
**Nombre des Membres en exercice : 76**

**OBJET : 2023-04-36 - SUBVENTIONS (7.5.2) – ATTRIBUTION ET  
AUTORISATION DE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR LE  
FESTIVAL « Jardin Du Michel » 2024**

**DATE DE CONVOCATION : 28 SEPTEMBRE 2023**

**DATE DE PUBLICATION : 09 OCTOBRE 2023**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u><b>Étaient présents :</b></u>	<b>FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de JOUBERT Roger), Stéphane ZAPOTINY (suppléant de POIRSON Elisabeth), PAYEUR Emmanuel, PREVOT Vincent (suppléant de SEGAULT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, PLANCHAIS Viviane (ayant la procuration de GUYOT Laurent), SILLAIRE Roger, RADER Audrey-Helen (arrivée à compter de la 2023_04_15), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER Audrey-Helen du début à la 2023_04_14), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (suppléant de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, CHENOT Bernard, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, CHAPUY Jacques (suppléant de DEPAILLAT Bernard), HENNEBERT Philippe, MATTE Jean-François, COLIN Xavier (ayant la procuration de STAROSSE Jean-Luc), ORDITZ Jackie (suppléant de CHENOT Tony), HARMAND Alde, DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha, RIVET Lionel (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE Malika), HEYOB Olivier (ayant la procuration de ERDEM Olivier), DE SANTIS Fabrice, CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge (ayant la procuration de MASSELOT Catherine), EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de BRETENOUX Patrick), GUEGUEN Marie (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.</b>
<u><b>Étaient excusés :</b></u>	<b>POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, SEGAULT Jean-François, GUYOT Laurent, ROSSO Michel, SAUVAGE Catherine, JOUBERT Roger, DEPAILLAT Bernard, MANSION François, DURANTAY Corinne, CHENOT Tony, ALLOUCHI-GHAZZALE Malika, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier.</b>
<u><b>Avis de procuration :</b></u>	<b>Du début à la 2023-04-14 : 9 avis de procuration - De la 2023_04_15 à la fin : 8 avis de procuration.</b>
<u><b>Avis de suppléance :</b></u>	<b>5 avis de suppléance</b>
<u><b>Secrétaire de séance :</b></u>	<b>Fabrice DE SANTIS</b>
<u><b>Nombre de présents :</b></u>	<b>59 Présents du début à la 2023_04_14 - 60 Présents de la 2023_04_15 à la fin.</b>
<u><b>Nombre de votants :</b></u>	<b>68 votants</b>

Le projet pour lequel l'octroi de subventions est proposé est conforme aux critères d'éligibilité mentionnés dans le Règlement d'Intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T mis à jour en 2018 (délibération N°2018-05-26 du 27 septembre 2018). Le règlement d'intervention précise que la collectivité subventionne les projets répondant aux critères suivants :

- Un rayonnement sur le territoire communautaire et participation à la promotion de la collectivité et du territoire,
- Une démarche de développement durable et de citoyenneté.

#### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE :**

Malgré le succès populaire de l'édition 2023, le festival n'a pas totalement atteint ses objectifs en termes de participation. Le manque de recettes de billetterie a fragilisé les comptes de la structure.

L'équipe du JDM a engagé la préparation du festival 2024 dès la fin de l'édition 2023. Habituellement, une aide financière de 6 000 € est versée par la CC2T au mois de juillet de l'année en cours du festival. En septembre 2023, le JDM a sollicité la CC2T pour un versement anticipé de cette même aide afin d'offrir une marge de manœuvre supplémentaire à l'équipe organisatrice en ce qui concerne la gestion financière de l'édition 2024 du festival.

Cette subvention de la CC2T, une première vente réussie de « Pass 2024 à l'aveugle » et l'apport de mécènes privés doivent permettre de provisionner des sommes nécessaires pour financer des acomptes à destination des artistes qui seront présents l'an prochain et payer les dernières factures de l'édition 2023. Les organisateurs pourront ainsi annoncer les premiers noms d'artistes à la fin du mois octobre pour débiter rapidement la campagne de communication pour le festival 2024.

Vu le règlement d'intervention en faveur du tissu associatif de la CC2T,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 14 septembre 2023,

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, Monsieur DOMINIAK s'abstenant, décide de :**

- **Approuver l'octroi de la subvention exceptionnelle de 6000 € à la SCIC Turbul'lance, pour l'édition 2024 du festival « Le Jardin du Michel »,**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de la présente délibération et au versement de la subvention.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 09/10/2023 à 16h30

REÇU EN PREFECTURE

le 09/10/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20231005-2023\_04\_36-